



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JUIN 2025.

| | | |
|--------------------------------|----------|-----------|
| Conseillers en exercice | : | 33 |
| Présents | : | 24 |
| Pouvoirs | : | 3 |
| Absent excusé | : | 1 |
| Absents | : | 5 |

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le vingt juin deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,
M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs FROUSTEY, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoints
M.M. Martine COULODOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE, Anaïs BAREYT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

M. Philippe BOUCHONNEAU à Mme Marie-Christine ALTIMIRA
Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA
M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO

Absent excusé :

M. Mickael EECKHOUDT

Absents :

M.M. Michel GOURDON, Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

Mme Isabelle CANTEGREIL

Délibération n° 2025.060.

Objet : ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025.



Délibération n° 2025.060.

Objet : ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025.

Monsieur le Maire donne lecture aux Membres du Conseil Municipal de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 26 Juin 2025

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

-ADOpte l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 26 Juin 2025 dont le détail suit :

1. Création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services - DGS
 2. Création de trois emplois temporaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le service Micro-crèche (en application de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique)
 3. Création d'un emploi non permanent et autorisation de recrutement en Contrat d'Engagement Educatif (CEE)
 4. Marché achat de services en télécommunication 2025-2026 - Groupement de commandes
 5. Travaux de création d'une structure petite enfance - Avenant n° 3.
 6. Création sur le terrain du SMATA d'une voie de desserte des nouveaux logements créés par XL Habitat à Arjuzanx. Adoption de la convention de mise à disposition avec le SMATA.
 7. Propriété de « Petit Toumilot ». Régularisation de servitude de passage.
- Questions diverses – Informations.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx-la-Nouvelle, le 26/06/2025

La Secrétaire de séance,
Isabelle CATEGREIL.

Le Maire,
Paul CARRERE.

